

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3875>



Le Lycée Parriat de Montceau-les-Mines rejette une DHG insuffisante.

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Dans les établissements (S1) -



Publication date: jeudi 24 mars 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Un courriel a ensuite été envoyé au Recteur demandant une augmentation de la DHG d'environ 80 Heures Poste et la transformation de 90 Heures Supplémentaires Année en Heures poste.



**Motion présentée par les élus enseignants
au Conseil d'Administration du Lycée Henri Parriat le jeudi 24 mars 2011**

Considérant les éléments suivants :

- La diminution de la Dotation Horaire Globale (D.H.G.) attribuée au Lycée de 21 heures pour la rentrée 2011 ;
- La D.H.G. attribuée au lycée pour la rentrée 2011 ne permet pas l'ouverture d'une 10ème classe en seconde alors que l'Inspection Académique, et donc le Rectorat, confirme l'arrivée supplémentaire de 26 élèves en seconde, les classes de seconde seront donc très chargées ;
- La D.H.G. attribuée au Lycée pour la rentrée 2011 ne prévoit pas l'ouverture d'une 4ème classe de Terminale S alors que les 3 premières S de cette années sont déjà très chargées (94 élèves) ce qui ne permettra donc pas d'accueillir les éventuels redoublants de cette année et laissera 3 classes avec des effectifs très importants ;
- La D.H.G. attribuée au Lycée pour la rentrée confirme et accentue une dérive concernant la composition de cette même D.H.G. à savoir un taux d'H.S.A. (Heures Supplémentaires Année) beaucoup trop élevé (11,8% soit 176,6 H.S.A.). Les 83 postes d'enseignants ne peuvent effectuer ces H.S.A. sans prendre le risque de voir la qualité de leur travail altérée et cela au détriment même des élèves !



- La DH.G. dans son insuffisance et sa composition entraine 4 suppressions de postes au Lycée alors qu'en tenant compte de nos remarques, il n'y aurait aucune suppression mais sans doute quelques créations de postes !
- L'insuffisance des Heures de 1ère Chaire remettant en cause un acquis social datant de ... 1950 (50 heures de 1ère Chaire sont prévues pour environ 70 enseignants qui y ont droit !).

Les élus enseignants appellent donc les membres du Conseil d'Administration du Lycée à refuser cette D.H.G., nonobstant le travail effectué par le Proviseur concernant la répartition de cette D.H.G., répartition conduisant à une gestion impossible de la pénurie de moyens organisée par le gouvernement.

Nous voyons donc ici très clairement les conséquences du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ainsi que la raréfaction des postes mis aux concours de recrutement, avec aucun titulaire remplaçant (T.Z.R.) disponible pour pallier d'éventuelles absences ou heures non couvertes car attribuées en H.S.A. et refusées par les enseignants (de nombreux collègues ont déjà signé une déclaration refusant d'effectuer plus de l'heure supplémentaire imposable, laissant ainsi une grande quantité d'H.S.A. non attribuées...).

C'est tout le système scolaire qui s'appauvrit avec en première conséquence, une détérioration du Service Public d'Education Nationale pour les élèves du Lycée Henri Parriat !

Nous ne pouvons donc l'accepter !

Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré



Fédération Syndicale Unitaire